

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 07 AVRIL 2026

DELIBERATION N°041-2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63
Présents :
- Titulaires : 59
- Suppléants :
Excusés : 4
Absents :
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 63
Pour : 63
Contre :
Abstentions :

Date d'affichage :

08/04/2026

Date de convocation :

31/03/2026

Rapporteur :

Robert ROLLAND

Le sept avril deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire d'installation de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par le Président sortant, s'est réuni à 18h30 à la salle Guy BELOT de l'espace des Griottons de Cluny, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert ROLLAND, doyen d'âge et à ce titre, président de la séance.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND – Béatrice GIBIOT - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX – Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES – Armand LAGROST – Laurent BRUGNOT - Pierre LE MONNIER – Didier FROUX – Jean-François DEMONGEOT – Éric LOCTIN – Sophie SALAS – Julien BAYER – Véronique INCARDONA – Jean-Louis LEROY – Anne CLEMENT – Robert ROLLAND – Hélène BOITTIN – Pascal CHANTIN – Richard MEDDOUR – Charlotte LEMERCIER – Julien ROUSSELLE - Marie FAUVET - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET – Ghislaine ALLEX – Olivier GIL - Emmanuel KUENTZ – Emilie ARGENTINO – Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Anthony DECERLE – Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN – Marjorie DUMONTOY – Robin BARBEREAU – Jean-René CHEVALLIER – Pierrick GRIVEAU – Karim AISSAOUI – Patrick GIVRY - Daniel DURY - Gérard FERRIERE – Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Jean-Marc BERTRAND – Cédric LACOUR - Danièle MYARD – Catherine BERTRAND – Marie-Laure VIARD – Fabien BOSSART – Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE – Noé MEIRELES.

Procuration(s) : Julie DELHOMME a donné pouvoir à Julien BAYER – Chantal WICK – PENET a donné pouvoir à Hélène BOITTIN – Alain GAILLARD a donné pouvoir à Marie FAUVET – Bernard ROUSSE a donné pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Alain GAILLARD – Bernard ROUSSE – Julie DELHOMME – Chantal WICK – PENET.

Secrétaire de séance : Jean-François CRAUSTE

INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Robert ROLLAND doyen d'âge, déclare la séance ouverte.

Le président de séance rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales, les fonctions de président sont assurées, à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, par le doyen d'âge des membres du conseil communautaire.

Appel et vérification du quorum

Il est procédé à l'appel nominal des membres du conseil communautaire.

Nombre de membres composant le conseil communautaire : 63

Nombre de membres présents : 59

Nombre de pouvoirs : 4

Quorum requis (majorité des membres en exercice) : 32

Le quorum est atteint. La séance peut valablement se tenir.

Conformément à l'article L 212-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), il convient lors de la tenue du Conseil Communautaire de désigner un secrétaire de séance.

La décision de ne pas recourir au vote à bulletin secret doit être prise à l'unanimité.

Vu les articles L 2121-15, L 2121-21, L 5211-1 et L 5211-10 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la désignation faite en séance,

Le rapport entendu,

Le conseil communautaire, à l'unanimité décide de :

- **Ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour désigner le secrétaire de séance,**
- **Désigner M. Jean-François CRAUSTE comme secrétaire de séance.**
- **Autoriser le président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 08 avril 2026

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**




**Le secrétaire de séance
Jean-François CRAUSTE**




DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 07 AVRIL 2026

DELIBERATION N°042-2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 59
- Suppléants :

Excusés : 4

Absents :

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages
exprimés : 63

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

08/04/2026

Date de convocation :

31/03/2026

Rapporteur :

Robert ROLLAND

Le sept avril deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire d'installation de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par le Président sortant, s'est réuni à 18h30 à la salle Guy BELOT de l'espace des Griottons de Cluny, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert ROLLAND, doyen d'âge et à ce titre, président de la séance.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND – Béatrice GIBIOT - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX – Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES – Armand LAGROST – Laurent BRUGNOT - Pierre LE MONNIER – Didier FROUX – Jean-François DEMONGEOT – Éric LOCTIN – Sophie SALAS – Julien BAYER – Véronique INCARDONA – Jean-Louis LEROY – Anne CLEMENT – Robert ROLLAND – Hélène BOITTIN – Pascal CHANTIN – Richard MEDDOUR – Charlotte LEMERCIER – Julien ROUSSELLE - Marie FAUVET - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET – Ghislaine ALLEX – Olivier GIL - Emmanuel KUENTZ – Emilie ARGENTINO – Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Anthony DECERLE – Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN – Marjorie DUMONTOY – Robin BARBEREAU – Jean-René CHEVALLIER – Pierrick GRIVEAU – Karim AISSAOUI – Patrick GIVRY - Daniel DURY - Gérard FERRIERE – Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Jean-Marc BERTRAND – Cédric LACOUR - Danièle MYARD – Catherine BERTRAND – Marie-Laure VIARD – Fabien BOSSART – Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE – Noé MEIRELES.

Procurator(s) : Julie DELHOMME a donné pouvoir à Julien BAYER – Chantal WICK – PENET a donné pouvoir à Hélène BOITTIN – Alain GAILLARD a donné pouvoir à Marie FAUVET – Bernard ROUSSE a donné pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Alain GAILLARD – Bernard ROUSSE – Julie DELHOMME – Chantal WICK – PENET.

Secrétaire de séance : Jean-François CRAUSTE

MISE EN PLACE DU BUREAU DE VOTE ET ELECTION DU PRESIDENT

Le doyen d'âge rappelle les règles applicables à l'élection du président.

En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendus applicables aux EPCI par renvoi des articles L. 5211-2 et L.5211-10 du même code, le président est élu au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le doyen d'âge rappelle également que, conformément à la jurisprudence du Conseil d'État, aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu président. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Il rappelle enfin que les bulletins blancs et nuls doivent être annexés au présent procès-verbal, sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés, conformément aux dispositions de l'article L. 66 du code électoral.

Il est procédé à l'appel des candidatures :

- M. Christophe PARAT
- Mme Jocelyne MOLLET

sont candidats.

MISE EN PLACE DU BUREAU DE VOTE

Il est proposé au conseil communautaire de désigner les membres du bureau de vote, qui doit être composé à minima de deux assesseurs et d'un secrétaire qui procéderont au dépouillement des bulletins et au comptage des voix.

Assesseur 1 : Charlotte LEMERCIER

Assesseur 2 : Julien BAYER

Secrétaire : Eric LOCTIN

3/ ELECTION DU PRESIDENT – VOTE A BULLETIN SECRET

Après le vote du dernier conseiller, il sera immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2025-10-20-00017 DI 20/10/2025 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune,

Vu les articles L. 5211-2, L. 5211-6, L. 2122-7 et suivants du CGCT,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après,

Résultats du premier tour :

Nombre de votants	63
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	61
Majorité absolue requise	31

Résultats :

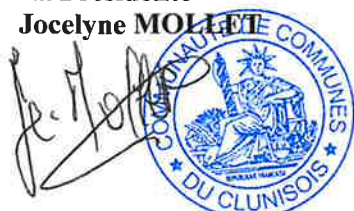
- Monsieur Christophe PARAT : 30 voix
- Madame Jocelyne MOLLET : 31 voix

Mme Jocelyne MOLLET ayant obtenu la majorité légale a été proclamée Présidente et a été immédiatement installée.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 08 avril 2026

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**



**Le secrétaire de séance
Jean-François CRAUSTE**



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 AVRIL 2026**DELIBERATION**
N°043-2026**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 59
- Suppléants :

Excusés : 4

Absents :

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages
exprimés : 63

Pour : 63

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

08/04/2026

Date de convocation :

31/03/2026

Rapporteur :

Jocelyne MOLLET

Le sept avril deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire d'installation de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par le Président sortant, s'est réuni à 18h30 à la salle Guy BELOT de l'espace des Griottons de Cluny, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente installée.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND – Béatrice GIBIOT - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX – Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES – Armand LAGROST – Laurent BRUGNOT - Pierre LE MONNIER – Didier FROUX – Jean-François DEMONGEOT – Éric LOCTIN – Sophie SALAS – Julien BAYER – Véronique INCARDONA – Jean-Louis LEROY – Anne CLEMENT – Robert ROLLAND – Hélène BOITTIN – Pascal CHANTIN – Richard MEDDOUR – Charlotte LEMERCIER – Julien ROUSSELLE - Marie FAUVET - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET – Ghislaine ALLEX – Olivier GIL - Emmanuel KUENTZ – Emilie ARGENTINO – Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Anthony DECERLE – Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN – Marjorie DUMONTOY – Robin BARBEREAU – Jean-René CHEVALLIER – Pierrick GRIVEAU – Karim AISSAOUI – Patrick GIVRY- Daniel DURY- Gérard FERRIERE – Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Jean-Marc BERTRAND – Cédric LACOUR - Danièle MYARD – Catherine BERTRAND – Marie-Laure VIARD – Fabien BOSSART – Alain DOUARD- Jean-François CRAUSTE – Noé MEIRELES.

Procurator(s) : Julie DELHOMME a donné pouvoir à Julien BAYER – Chantal WICK – PENET a donné pouvoir à Hélène BOITTIN – Alain GAILLARD a donné pouvoir à Marie FAUVET – Bernard ROUSSE a donné pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Alain GAILLARD – Bernard ROUSSE – Julie DELHOMME – Chantal WICK – PENET.

Secrétaire de séance : Jean-François CRAUSTE

**DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES
MEMBRES DU BUREAU**

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2016-11-09-001 en date du 9/11/2016 portant extension de la CCC au 1er janvier 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L. 5211-41-3 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze présidents.

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéa, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze.

Il revient au conseil communautaire de compléter les effectifs du bureau et donc de déterminer le nombre d'élus appelés à siéger au bureau en sus de la Présidente, des vice-présidents.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **fixer à 13 le nombre de vice-présidents,**
- **de ne pas désigner d'autres membres du Bureau, outre le président et les vice-présidents,**
- **autoriser la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 08 avril 2026,

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**



**Le secrétaire de séance
Jean-François CRAUSTE**



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 AVRIL 2026****DELIBERATION
N°044-2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents :
- Titulaires : 59
- Suppléants :

Excusés : 4

Absents :

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 63
Pour :
Contre :
Abstentions :

Date d'affichage :

08/04/2026

Date de convocation :

31/03/2026

Rapporteur :

Jocelyne MOLLET

Le sept avril deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire d'installation de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par le Président sortant, s'est réuni à 18h30 à la salle Guy BELOT de l'espace des Griottons de Cluny, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente installée.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND – Béatrice GIBIOT - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX – Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES – Armand LAGROST – Laurent BRUGNOT - Pierre LE MONNIER – Didier FROUX – Jean-François DEMONGEOT – Éric LOCTIN – Sophie SALAS – Julien BAYER – Véronique INCARDONA – Jean-Louis LEROY – Anne CLEMENT – Robert ROLLAND – Hélène BOITTIN – Pascal CHANTIN – Richard MEDDOUR – Charlotte LEMERCIER – Julien ROUSSELLE - Marie FAUVET - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET – Ghislaine ALLEX – Olivier GIL - Emmanuel KUENTZ – Emilie ARGENTINO – Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Anthony DECERLE – Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN – Marjorie DUMONTOY – Robin BARBEREAU – Jean-René CHEVALLIER – Pierrick GRIVEAU – Karim AISSAOUI – Patrick GIVRY - Daniel DURY - Gérard FERRIERE – Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Jean-Marc BERTRAND – Cédric LACOUR - Danièle MYARD – Catherine BERTRAND – Marie-Laure VIARD – Fabien BOSSART – Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE – Noé MEIRELES.

Procurator(s) : Julie DELHOMME a donné pouvoir à Julien BAYER – Chantal WICK – PENET a donné pouvoir à Hélène BOITTIN – Alain GAILLARD a donné pouvoir à Marie FAUVET – Bernard ROUSSE a donné pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Alain GAILLARD – Bernard ROUSSE – Julie DELHOMME – Chantal WICK – PENET.

Secrétaire de séance : Jean-François CRAUSTE

ELECTIONS DES VICES-PRESIDENTS

Madame Jocelyne MOLLET, présidente nouvellement élue, rappelle que le conseil communautaire doit désormais procéder à l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Elle rappelle que le conseil communautaire a fixé la composition du bureau comme suit :

- 13 vice-présidents

La Présidente rappelle qu'en application de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux membres du bureau par renvoi de l'article L. 5211-10 du même code, les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Les élections se déroulent successivement, vice-président par vice-président, dans l'ordre de leur rang, puis, le cas échéant, pour chacun des autres membres du bureau. Les bulletins blancs et nuls sont annexés au présent procès-verbal sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le bureau de vote constitué.

Election du 1^{er} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Nombre de votants	63
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	63
Majorité absolue requise	32

Résultats :

- Monsieur AVENAS Pierre : 32 voix
- Madame LEGRAND Edith: 31 voix

Monsieur Pierre AVENAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la Présidente proclame élu le 1er vice-président de la communauté de communes du clunisois.

Election du 2^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Nombre de votants	63
Bulletins blancs	17
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	46
Majorité absolue requise	24

Résultats :

- Mme ARGENTINO Emilie : 45 voix
- Madame GIBIOT Béatrice : 1 voix

Madame Emilie ARGENTINO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la Présidente proclame élue la 2ème vice-présidente de la communauté de communes du clunisois.

Election du 3^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Nombre de votants	63
Bulletins blancs	17
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	63
Majorité absolue requise	32

Résultats :

- Monsieur BONNETAIN François : 30 voix
- Monsieur LAGROST Armand: 33 voix

Monsieur Armand LAGROST ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la Présidente proclame élu le 3^{ème} vice-président de la communauté de communes du clunisois.

Election du 4^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Nombre de votants	63
Bulletins blancs	22
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	41
Majorité absolue requise	21

Résultats :

- Monsieur BERTRAND Jean-Marc : 40 voix
- Madame FAUVET Marie: 1 voix

Monsieur Jean-Marc BERTRAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la Présidente proclame élu le 4^{ème} vice-président de la communauté de communes du clunisois.

Election du 5^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Nombre de votants	63
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	58
Majorité absolue requise	30

Résultats :

- Monsieur BONNETAIN François : 26 voix
- Monsieur FERRIERE Gérard: 32 voix

Monsieur Gérard FERRIERE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la Présidente proclame élu le 5^{ème} vice-président de la communauté de communes du clunisois.

Election du 6^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Nombre de votants	63
Bulletins blancs	16
Bulletins nuls	3
Suffrages exprimés	44
Majorité absolue requise	23

Résultats :

- Monsieur BAYER Julien : 37 voix
- Monsieur BONNETAIN François : 3 voix
- Monsieur BOSSART Fabien: 4 voix

Monsieur Julien BAYER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la Présidente proclame élu le 6^{ème} vice-président de la communauté de communes du clunisois.

Election du 7^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Nombre de votants	63
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	61
Majorité absolue requise	31

Résultats :

- Madame GIBIOT Béatrice : 30 voix
- Monsieur LEROY Jean-Louis : 31 voix

Monsieur Jean-Louis LEROY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la Présidente proclame élu le 7^{ème} vice-président de la communauté de communes du clunisois.

Election du 8^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Nombre de votants	63
Bulletins blancs	20
Bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	42
Majorité absolue requise	22

Résultats :

- Madame GERARD Marie-Thérèse : 1 voix
- Monsieur GIVRY Patrick: 41 voix

Monsieur Patrick GIVRY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la Présidente proclame élu le 5^{ème} vice-président de la communauté de communes du clunisois.

Election du 9^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Nombre de votants	63
Bulletins blancs	19
Bulletins nuls	3
Suffrages exprimés	41
Majorité absolue requise	21

Résultats :

- Monsieur BONNETAIN François : 1 voix
- Monsieur CHANTIN Pascal: 37 voix
- Madame FAUVET Marie : 3 voix

Monsieur Pascal CHANTIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la Présidente proclame élu le 9^{ème} vice-président de la communauté de communes du clunisois.

Election du 10^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Nombre de votants	63
Bulletins blancs	24
Bulletins nuls	2
Suffrages exprimés	37
Majorité absolue requise	19

Résultats :

- Monsieur BONNETAIN François : 2 voix
- Monsieur DEMONGEOT Jean-François : 35 voix

Monsieur Jean-François DEMONGEOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la Présidente proclame élu le 10^{ème} vice-président de la communauté de communes du clunisois.

Election du 11^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Nombre de votants	63
Bulletins blancs	18
Bulletins nuls	2
Suffrages exprimés	43
Majorité absolue requise	22

Résultats :

- Madame LOGEROT Virginie : 43 voix

Madame Virginie LOGEROT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la Présidente proclame élue la 11^{ème} vice-présidente de la communauté de communes du clunisois.

Election du 12^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Nombre de votants	63
Bulletins blancs	19
Bulletins nuls	2
Suffrages exprimés	42
Majorité absolue requise	22

Résultats :

- Monsieur BONNETAIN François : 1 voix
- Madame GERARD Marie-Thérèse : 41 voix

Madame Marie-Thérèse GERARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la Présidente proclame élue la 12^{ème} vice-présidente de la communauté de communes du clunais.

Election du 13^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Nombre de votants	63
Bulletins blancs	20
Bulletins nuls	5
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue requise	20

Résultats :

- Madame BOITIER Marie-Hélène : 1 voix
- Monsieur BONNETAIN François : 1 voix
- Monsieur DURY Daniel : 1 voix
- Monsieur FARENC Jean-François : 33 voix
- Madame FAUVET Marie : 2 voix

Monsieur Jean-François FARENC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la Présidente proclame élu le 13^{ème} vice-président de la communauté de communes du clunais.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, proclame les conseillers communautaires suivants élus :

1er Vice-Président : Monsieur Pierre AVENAS (Saint Huruge)

2ème Vice-Présidente : Madame Emilie ARGENTINO (Flagy)

3ème Vice-Président : Monsieur Armand LAGROST (Chériset)

4ème Vice-Président : Monsieur Jean-Marc BERTRAND (St Martin la Patrouille)

5ème Vice-Président : Monsieur Gérard FERRIERE (Saint Clément)

6ème Vice-Président : Monsieur Julien BAYER (Cluny)

7ème Vice-Président : Monsieur Jean-Louis LEROY (Cluny)

8ème Vice-Président : Monsieur Patrick GIVRY (Sailly)

9ème Vice-Président : Monsieur Pascal CHANTIN (Cluny)

10ème Vice-Président : Monsieur Jean-François DEMONGEOT (Cluny)

11ème Vice-Présidente : Madame Virginie LOGEROT (Ameugny)

12ème Vice-Présidente : Madame Marie-Thérèse GERARD (St Martin de Salency)

13ème Vice-Président : Monsieur Jean-François FARENC (Blanot)

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 08 avril 2026,

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**



**Le secrétaire de séance
Jean-François CRAUSTE**



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 AVRIL 2026****DELIBERATION
N°045-2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 59
- Suppléants :

Excusés : 4

Absents :

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages
exprimés : 63

Pour : 63

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

08/04/2026

Date de convocation :

31/03/2026

Rapporteur :

Jocelyne MOLLET

Le sept avril deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire d'installation de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par le Président sortant, s'est réuni à 18h30 à la salle Guy BELOT de l'espace des Griottons de Cluny, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente installée.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND – Béatrice GIBIOT - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX – Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES – Armand LAGROST – Laurent BRUGNOT - Pierre LE MONNIER – Didier FROUX – Jean-François DEMONGEOT – Éric LOCTIN – Sophie SALAS – Julien BAYER – Véronique INCARDONA – Jean-Louis LEROY – Anne CLEMENT – Robert ROLLAND – Hélène BOITTIN – Pascal CHANTIN – Richard MEDDOUR – Charlotte LEMERCIER – Julien ROUSSELLE - Marie FAUVET - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET – Ghislaine ALLEX – Olivier GIL - Emmanuel KUENTZ – Emilie ARGENTINO – Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Anthony DECERLE – Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN – Marjorie DUMONTOY – Robin BARBEREAU – Jean-René CHEVALLIER – Pierrick GRIVEAU – Karim AISSAOUI – Patrick GIVRY - Daniel DURY - Gérard FERRIERE – Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Jean-Marc BERTRAND – Cédric LACOUR - Danièle MYARD – Catherine BERTRAND – Marie-Laure VIARD – Fabien BOSSART – Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE – Noé MEIRELES.

Procurator(s) : Julie DELHOMME a donné pouvoir à Julien BAYER – Chantal WICK – PENET a donné pouvoir à Hélène BOITTIN – Alain GAILLARD a donné pouvoir à Marie FAUVET – Bernard ROUSSE a donné pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Alain GAILLARD – Bernard ROUSSE – Julie DELHOMME – Chantal WICK – PENET.

Secrétaire de séance : Jean-François CRAUSTE

DELEGATIONS A LA PRESIDENTE

Au rapport précédent a été fixé le nombre de Vice-Présidents et de conseillers délégués membres du Bureau communautaire.

L'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble » peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. de l'approbation du compte administratif ;
3. des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
4. des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5. de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6. de la délégation de la gestion d'un service public ;
7. des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Il est proposé de reconduire à l'identique les délégations consenties par le précédent conseil à l'exécutif étant entendu qu'une mise à jour devra être proposée par le nouvel exécutif en même temps que l'approbation du règlement intérieur de l'assemblée.

Considérant qu'il revient au conseil communautaire de définir l'étendue des délégations consenties en application de l'article L 5211-10 du CGCT, il est proposé de donner délégation à la Présidente, pour une durée de six mois pour prendre toute décision concernant les domaines ci-après :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- donner délégation à la Présidente en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales pour :

- 1 - Négociation et passation de l'ensemble des contrats et conventions en cours dont les signataires demanderaient la signature d'un avenant au motif unique de changement de l'entité juridique de l'intercommunalité et de l'évolution de son périmètre,
- 2 - Préparation, passation, exécution et règlement des marchés d'un montant inférieur à 30 000 € H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 3 - Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- 4 - Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la communauté de communes à concurrence de 3 000 €,
- 5 - Passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 6 - Intenter au nom de l'intercommunalité les actions en justice et de défendre l'intercommunalité dans les actions intentées contre elle, dans les cas de référé, devant tout juge : référé conservatoire, référé instruction, référé suspension, référé expertise dans le cadre des marchés publics etc.
- 7 - Ester en justice pour la durée du mandat, tant en défense qu'en recours, pour tout contentieux intéressant la communauté de communes.
- 8 - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- 9 - Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 5 ans,

10 - Autoriser le président à déposer des demandes de subventions auprès des partenaires en amont d'une validation du conseil communautaire, lorsque les contraintes l'exigent.

11 - Donner délégation au Président, en application de l'article L5211-10 du CGCT pour la création et la modification de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux

Conformément aux dispositions du CGCT, la Présidente doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

En cas d'empêchement de la Présidente, les décisions à prendre dans les matières déléguées reviennent de plein droit à l'assemblée délibérante. (cf. article L. 2122-23 du CGCT).

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 08 avril 2026,

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**



**Le secrétaire de séance
Jean-François CRAUSTE**



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 AVRIL 2026****DELIBERATION
N°046-2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 59

- Suppléants :

Excusés : 4

Absents :

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages
exprimés : 63

Pour : 62

Contre : 1

Abstentions :

Date d'affichage :

08/04/2026

Date de convocation :

31/03/2026

Rapporteur :

Jocelyne MOLLET

Le sept avril deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire d'installation de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par le Président sortant, s'est réuni à 18h30 à la salle Guy BELOT de l'espace des Griottons de Cluny, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente installée.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND – Béatrice GIBIOT - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX – Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES – Armand LAGROST – Laurent BRUGNOT - Pierre LE MONNIER – Didier FROUX – Jean-François DEMONGEOT – Éric LOCTIN – Sophie SALAS – Julien BAYER – Véronique INCARDONA – Jean-Louis LEROY – Anne CLEMENT – Robert ROLLAND – Hélène BOITTIN – Pascal CHANTIN – Richard MEDDOUR – Charlotte LEMERCIER – Julien ROUSSELLE - Marie FAUVET - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET – Ghislaine ALLEX – Olivier GIL - Emmanuel KUENTZ – Emilie ARGENTINO – Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Anthony DECERLE – Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN – Marjorie DUMONTOY – Robin BARBEREAU – Jean-René CHEVALLIER – Pierrick GRIVEAU – Karim AISSAOUI – Patrick GIVRY - Daniel DURY - Gérard FERRIERE – Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Jean-Marc BERTRAND – Cédric LACOUR - Danièle MYARD – Catherine BERTRAND – Marie-Laure VIARD – Fabien BOSSART – Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE – Noé MEIRELES.

Procuration(s) : Julie DELHOMME a donné pouvoir à Julien BAYER – Chantal WICK – PENET a donné pouvoir à Hélène BOITTIN – Alain GAILLARD a donné pouvoir à Marie FAUVET – Bernard ROUSSE a donné pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Alain GAILLARD – Bernard ROUSSE – Julie DELHOMME – Chantal WICK – PENET.

Secrétaire de séance : Jean-François CRAUSTE

DELEGATIONS DES VICE-PRESIDENTS

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L. 5211-10, L. 5211-6 et L. 5211-41-3,

Vu la délibération n°043-202, portant fixation du nombre de vice-présidents,

Vu la délibération n°044-2026, portant élections des vice-présidents,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de définir les délégations des vice-présidences, sur proposition de la Présidente élue,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 62 voix POUR et 1 voix CONTRE, décide de :

- de définir les délégations des vice-présidences, sur proposition de la Présidente élue, comme suit :

FONCTION	DELEGATION
1er Vice-président	Finances
2ème Vice-président	Famille – Enfance – Jeunesse – Education – Maison d’assistantes maternelles
3ème Vice-président	Agriculture - Alimentation – Forêt – Ruralité
4ème Vice-président	Assainissement – Gestion des déchets
5ème Vice-Président	Climat – Transition énergétique – Biodiversité – Environnement
6ème Vice-Président	Communication – Numérique
7ème Vice-Président	Culture – Enseignements artistiques – bibliothèques
8ème Vice-président	Service au public – Mutualisation des moyens – Mobilité – Emploi – Espaces France Services
9ème Vice-président	Développement économique et commercial
10ème Vice-président	Tourisme – promotion du Territoire
11ème Vice-président	Ressources Humaines – Dialogue social – Mutualisation du personnel
12ème Vice-Président	Piscine et équipements sportifs
13ème Vice-Président	Aménagement de l’espace – Habitat – Urbanisme

- Autoriser la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 08 avril 2026,

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**



**Le secrétaire de séance
Jean-Francois CRAUSTE**



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 07 AVRIL 2026

DELIBERATION N°047-2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 59
- Suppléants :

Excusés : 4

Absents :

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages

exprimés : 63
Pour : 35
Contre : 21
Abstentions : 7

Date d'affichage :

08/04/2026

Date de convocation :

31/03/2026

Rapporteur :

Jocelyne MOLLET

Le sept avril deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire d'installation de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par le Président sortant, s'est réuni à 18h30 à la salle Guy BELOT de l'espace des Griottons de Cluny, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente installée.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND – Béatrice GIBIOT - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX – Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES – Armand LAGROST – Laurent BRUGNOT - Pierre LE MONNIER – Didier FROUX – Jean-François DEMONGEOT – Éric LOCTIN – Sophie SALAS – Julien BAYER – Véronique INCARDONA – Jean-Louis LEROY – Anne CLEMENT – Robert ROLLAND – Hélène BOITTIN – Pascal CHANTIN – Richard MEDDOUR – Charlotte LEMERCIER – Julien ROUSSELLE - Marie FAUVET - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET – Ghislaine ALLEX – Olivier GIL - Emmanuel KUENTZ – Emilie ARGENTINO – Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Anthony DECERLE – Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN – Marjorie DUMONTOY – Robin BARBEREAU – Jean-René CHEVALLIER – Pierrick GRIVEAU – Karim AISSAOUI – Patrick GIVRY - Daniel DURY - Gérard FERRIERE – Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Jean-Marc BERTRAND – Cédric LACOUR - Danièle MYARD – Catherine BERTRAND – Marie-Laure VIARD – Fabien BOSSART – Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE – Noé MEIRELES.

Procuration(s) : Julie DELHOMME a donné pouvoir à Julien BAYER – Chantal WICK – PENET a donné pouvoir à Hélène BOITTIN – Alain GAILLARD a donné pouvoir à Marie FAUVET – Bernard ROUSSE a donné pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Alain GAILLARD – Bernard ROUSSE – Julie DELHOMME – Chantal WICK – PENET.

Secrétaire de séance : Jean-François CRAUSTE

INDEMNITES DE FONCTION DE LA PRESIDENTE ET DES VICE-PRESIDENTS

Le conseil communautaire doit adopter le régime indemnitaire applicable aux élus locaux de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doté d'une fiscalité propre et dénommé communauté de communes du Clunisois.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-12 ;

Vu la délibération n°043-2026 fixant le nombre de vice-présidents à 13,

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, soit une enveloppe réglementaire de 156 334,56 € pour la Communauté de Communes du Clunisois,

Considérant que pour une communauté de communes l'article R. 5214-1 du code général des collectivités territoriales fixe :

- le montant de l'indemnité maximale de président à 48.75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit une indemnité mensuelle de 2 003,88 €,
- le montant de l'indemnité maximale de vice-président à 20,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit une indemnité mensuelle de 848 €,

Considérant que les conseillers communautaires auxquels la Présidente a délégué une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 35 voix POUR (7 abstentions) et 21 voix CONTRE, décide de :

- valider les indemnités suivantes à compter du 08 avril 2026 comme suit :

		Taux IB	Brut mensuel
Présidente	Jocelyne MOLLET	48,75 %	2003,88 €
1 ^{er} Vice-Président	Pierre AVENAS	20,63 %	848 €
2 ^{ème} Vice-Présidente	Emilie ARGENTINO	20,63 %	848 €
3 ^{ème} Vice-Président	Armand LAGROST	20,63 %	848 €
4 ^{ème} Vice-Président	Jean-Marc BERTRAND	20,63 %	848 €
5 ^{ème} Vice-Président	Gérard FERRIERE	20,63 %	848 €
6 ^{ème} Vice-Président	Julien BAYER	20,63 %	848 €
7 ^{ème} Vice-Président	Jean-Louis LEROY	20,63 %	848 €
8 ^{ème} Vice-Président	Patrick GIVRY	20,63 %	848 €
9 ^{ème} Vice-Président	Pascal CHANTIN	20,63 %	848 €
10 ^{ème} Vice-Président	Jean-François DEMONGEOT	20,63 %	848 €
11 ^{ème} Vice-Présidente	Virginie LOGEROT	20,63 %	848 €
12 ^{ème} Vice-Présidente	Marie-Thérèse GERARD	20,63 %	848 €
13 ^{ème} Vice-Président	Jean-François FARENC	20,63 %	848 €

- prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté pour les exercices concernés,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny le 08 avril 2026,

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**



**Le secrétaire de séance
Jean-François CRAUSTE**



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 AVRIL 2026****DELIBERATION
N°048-2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 59
- Suppléants :

Excusés : 4

Absents :

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages
exprimés : 63

Pour : 61

Contre :

Abstentions : 2

Date d'affichage :

08/04/2026

Date de convocation :

31/03/2026

Rapporteur :

Jocelyne MOLLET

Le sept avril deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire d'installation de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par le Président sortant, s'est réuni à 18h30 à la salle Guy BELOT de l'espace des Griottons de Cluny, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente installée.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND – Béatrice GIBIOT - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX – Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES – Armand LAGROST – Laurent BRUGNOT - Pierre LE MONNIER – Didier FROUX – Jean-François DEMONGEOT – Éric LOCTIN – Sophie SALAS – Julien BAYER – Véronique INCARDONA – Jean-Louis LEROY – Anne CLEMENT – Robert ROLLAND – Hélène BOITTIN – Pascal CHANTIN – Richard MEDDOUR – Charlotte LEMERCIER – Julien ROUSSELLE - Marie FAUVET - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET – Ghislaine ALLEX – Olivier GIL - Emmanuel KUENTZ – Emilie ARGENTINO – Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Anthony DECERLE – Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN – Marjorie DUMONTOY – Robin BARBEREAU – Jean-René CHEVALLIER – Pierrick GRIVEAU – Karim AISSAOUI – Patrick GIVRY- Daniel DURY- Gérard FERRIERE – Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Jean-Marc BERTRAND – Cédric LACOUR - Danièle MYARD – Catherine BERTRAND – Marie-Laure VIARD – Fabien BOSSART – Alain DOUARD- Jean-François CRAUSTE – Noé MEIRELES.

Procuration(s) : Julie DELHOMME a donné pouvoir à Julien BAYER – Chantal WICK – PENET a donné pouvoir à Hélène BOITTIN – Alain GAILLARD a donné pouvoir à Marie FAUVET – Bernard ROUSSE a donné pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Alain GAILLARD – Bernard ROUSSE – Julie DELHOMME – Chantal WICK – PENET.

Secrétaire de séance : Jean-François CRAUSTE

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
9 FEVRIER 2026**

Le Conseil communautaire est invité à émettre, au besoin, des remarques sur l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 09 février 2026,

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur entendu.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions), décide de :

- **approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 09 février 2026,**
- **autoriser la présidente à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 08 avril 2026,

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**



**Le secrétaire de séance
Jean-François CRAUSTE**



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 AVRIL 2026**DELIBERATION**
N°049-2026**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 59
- Suppléants :

Excusés : 4

Absents :

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages
exprimés : 63

Pour : 63

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

08/04/2026

Date de convocation :

31/03/2026

Rapporteur :

Jocelyne MOLLET

Le sept avril deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire d'installation de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par le Président sortant, s'est réuni à 18h30 à la salle Guy BELOT de l'espace des Griottons de Cluny, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente installée.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND – Béatrice GIBIOT - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX – Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES – Armand LAGROST – Laurent BRUGNOT - Pierre LE MONNIER – Didier FROUX – Jean-François DEMONGEOT – Éric LOCTIN – Sophie SALAS – Julien BAYER – Véronique INCARDONA – Jean-Louis LEROY – Anne CLEMENT – Robert ROLLAND – Hélène BOITTIN – Pascal CHANTIN – Richard MEDDOUR – Charlotte LEMERCIER – Julien ROUSSELLE - Marie FAUVET - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET – Ghislaine ALLEX – Olivier GIL - Emmanuel KUENTZ – Emilie ARGENTINO – Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Anthony DECERLE – Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN – Marjorie DUMONTOY – Robin BARBEREAU – Jean-René CHEVALLIER – Pierrick GRIVEAU – Karim AISSAOUI – Patrick GIVRY - Daniel DURY - Gérard FERRIERE – Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Jean-Marc BERTRAND – Cédric LACOUR - Danièle MYARD – Catherine BERTRAND – Marie-Laure VIARD – Fabien BOSSART – Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE – Noé MEIRELES.

Procuration(s) : Julie DELHOMME a donné pouvoir à Julien BAYER – Chantal WICK – PENET a donné pouvoir à Hélène BOITTIN – Alain GAILLARD a donné pouvoir à Marie FAUVET – Bernard ROUSSE a donné pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Alain GAILLARD – Bernard ROUSSE – Julie DELHOMME – Chantal WICK – PENET.

Secrétaire de séance : Jean-François CRAUSTE

LIEU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 5211-11,

Considérant que la réunion en dehors du siège de l'EPCI est possible mais à quelques conditions :

- Le lieu de réunion doit se trouver sur le territoire intercommunal constitué par le territoire des communes membres,
- Le lieu choisi (qui peut être le siège d'une mairie d'une commune membre ou un autre lieu public) ne doit pas contrevenir au principe de neutralité, doit offrir des conditions d'accessibilité et de sécurité du public,
- L'organe délibérant doit avoir délibéré pour choisir ce lieu,

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **autoriser la tenue du conseil communautaire dans toutes les communes membres de l'EPCI,**
- **autoriser le président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 08 avril 2026,

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**




**Le secrétaire de séance
Jean-François CRAUSTE**




**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 AVRIL 2026****DELIBERATION
N°050-2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 59
- Suppléants :

Excusés : 4

Absents :

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages
exprimés : 63

Pour : 63

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

08/04/2026

Date de convocation :

31/03/2026

Rapporteur :

Jocelyne MOLLET

Le sept avril deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire d'installation de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par le Président sortant, s'est réuni à 18h30 à la salle Guy BELOT de l'espace des Griottons de Cluny, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente installée.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND – Béatrice GIBIOT - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX – Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES – Armand LAGROST – Laurent BRUGNOT - Pierre LE MONNIER – Didier FROUX – Jean-François DEMONGEOT – Éric LOCTIN – Sophie SALAS – Julien BAYER – Véronique INCARDONA – Jean-Louis LEROY – Anne CLEMENT – Robert ROLLAND – Hélène BOITTIN – Pascal CHANTIN – Richard MEDDOUR – Charlotte LEMERCIER – Julien ROUSSELLE - Marie FAUVET - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET – Ghislaine ALLEX – Olivier GIL - Emmanuel KUENTZ – Emilie ARGENTINO – Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Anthony DECERLE – Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN – Marjorie DUMONTOY – Robin BARBEREAU – Jean-René CHEVALLIER – Pierrick GRIVEAU – Karim AISSAOUI – Patrick GIVRY- Daniel DURY- Gérard FERRIERE – Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Jean-Marc BERTRAND – Cédric LACOUR - Danièle MYARD – Catherine BERTRAND – Marie-Laure VIARD – Fabien BOSSART – Alain DOUARD- Jean-François CRAUSTE – Noé MEIRELES.

Procuration(s) : Julie DELHOMME a donné pouvoir à Julien BAYER – Chantal WICK – PENET a donné pouvoir à Hélène BOITTIN – Alain GAILLARD a donné pouvoir à Marie FAUVET – Bernard ROUSSE a donné pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Alain GAILLARD – Bernard ROUSSE – Julie DELHOMME – Chantal WICK – PENET.

Secrétaire de séance : Jean-François CRAUSTE

**VALIDATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIRTOM DE
LA VALLEE DE LA GROSNE**

La Présidente rappelle que le SIRTOM est un Syndicat Mixte constitué selon les dispositions de L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales. Les compétences exercées par le Syndicat sont : la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le traitement étant délégué depuis le 01/01/2017 au SYTRAIVAL.

Actuellement, la représentation au Conseil syndical est assurée par 2 délégués par commune, ce qui rend parfois difficile l'atteinte du quorum.

Le Conseil syndical du 02 février 2026 a validé la modification de la représentation des Communautés de communes le composant au Conseil en fixant le nombre à 1 délégué par commune ce qui ferait 57 titulaires et 57 suppléants, avec un quorum à 29.

Cette nouvelle représentation sera mise en place dès l'installation des instances siégeant au SIRTOM.

En conséquence, l'article suivant est modifié :

Article 2 : Composition du Conseil Syndical

Le Syndicat est administré par un conseil syndical qui est composé de délégués élus par l'assemblée délibérante de chaque communauté de communes. Chaque communauté de communes est représentée par un nombre de délégués titulaires égal au nombre de communes qui le composent et un nombre de délégués suppléants égal au nombre de communes qui le composent.

Pour la mandature 2026 – 2032 ces chiffres sont les suivants :

	Nombre de communes	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
CC du Clunisois	41	41	41
CC St Cyr Mère Boëtier	16	16	16
	TOTAL	57	57
	Quorum	29	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **approuver les modifications apportées aux statuts du SIRTOM**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 08 avril 2026,

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**



**Le secrétaire de séance
Jean-François CRAUSTE**

